

## La consommation d'alcool ou d'autres drogues et la santé mentale

### Qu'est-ce qu'un trouble concomitant?

Il n'est pas rare que la consommation d'alcool ou d'autres drogues et les troubles de santé mentale coexistent. Lorsque ces problèmes existent simultanément chez une personne, on parle alors d'un **trouble concomitant**. Parfois, cette coexistence de problèmes est appelée un **double diagnostic** ou la **comorbidité**.

Les combinaisons de troubles concomitants sont diverses et englobent une large gamme de combinaisons de troubles précis. Pour obtenir plus de renseignements sur ces troubles précis, consultez le Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux [DSM-IV(TR)] à l'adresse suivante : <[www.behavenet.com/capsules/disorders/dsm4TRclassification.htm](http://www.behavenet.com/capsules/disorders/dsm4TRclassification.htm)> (en anglais seulement).

En 2002, Santé Canada, en collaboration avec le Centre de toxicomanie et de santé mentale en Ontario, a publié un document sur les meilleures pratiques à l'égard des troubles concomitants. Ce document comprend une liste des catégories de combinaisons de troubles ainsi que des conseils en ce qui concerne l'évaluation et le traitement. Il est accessible en ligne à l'adresse suivante : <[www.hc-sc.gc.ca/hecs-sesc/sca/pdf/concomitantsmeilleurespratiques.pdf](http://www.hc-sc.gc.ca/hecs-sesc/sca/pdf/concomitantsmeilleurespratiques.pdf)>.

### À quel point les troubles concomitants sont-ils courants?

Selon Santé Canada (2002), à peu près la moitié de tous les adultes atteints d'une maladie mentale grave auront tôt ou tard un trouble concomitant de consommation d'alcool ou d'autres drogues, et la moitié de ces personnes auront à un moment donné une maladie évolutive et concomitante.

Inversement, de nombreuses études démontrent qu'on doit s'attendre à ce que la moitié de tous les adultes ayant un trouble de consommation aient également un trouble de santé mentale concomitant.

### Quels sont les risques pour la santé associés à la comorbidité?

Selon le *Royal College of Psychiatrists* (2002)<sup>1</sup>, comparativement aux personnes qui ont uniquement un trouble de santé mentale, les personnes ayant reçu un double diagnostic courent plus de risques d'avoir les problèmes suivants :

- *suicide;*
- *troubles de santé mentale graves;*
- *itinérance et instabilité de logement;*
- *recours à la violence;*
- *victimisation;*
- *infection VIH;*
- *contact avec le système de justice pénale.*

### Comment ces troubles sont-ils liés?

La relation entre les troubles est complexe et varie d'une personne à l'autre. La documentation sur le sujet décrit couramment quatre types de relation :

- *Un premier trouble psychiatrique peut précipiter la consommation abusive d'alcool ou d'autres drogues ou mener à celle-ci.*

<sup>1</sup> <http://www.rcpsych.ac.uk/default.aspx?page=0>

- *La consommation d'alcool ou d'autres drogues peut aggraver le trouble de santé mentale ou en modifier les effets.*
- *L'intoxication et la dépendance à l'alcool ou d'autres drogues peuvent entraîner des symptômes psychiatriques.*
- *La consommation abusive d'alcool ou d'autres drogues et le sevrage peuvent entraîner des symptômes ou troubles psychiatriques.*

Il existe une gamme de facteurs qui font que certaines personnes sont plus susceptibles d'éprouver l'un des problèmes ou les deux. Ces facteurs comprennent la constitution génétique, l'environnement et le comportement. Les facteurs de déclenchement sont variés et peuvent comprendre une gamme d'expériences pénibles ou traumatisantes telles que l'itinérance, la rupture d'une relation ou une autre perte personnelle marquante.

## **Quels sont les services offerts aux personnes atteintes de troubles concomitants?**

Un consensus se dégage dans le monde entier selon lequel les services offerts aux personnes atteintes de troubles concomitants ont besoin d'être mieux intégrés et que les programmes de traitement de troubles de santé mentale et de dépendances ont besoin d'être accueillants tout en permettant de veiller à ce que ces personnes puissent accéder aux services appropriés peu importe leur situation au moment de leur entrée dans le programme.

Une initiative relative aux troubles concomitants de santé mentale et de consommation d'alcool ou d'autres drogues a été lancée au Manitoba en 2002. Ce projet a comme objectif de créer un système coordonné de prestation de services accueillants, intégrés et accessibles à tous à l'intention des personnes atteintes de troubles concomitants de santé mentale et de consommation d'alcool ou d'autres drogues. Le principe essentiel du projet est qu'il ne devrait pas exister de « fausse route », peu importe la situation de la personne au moment de son entrée dans le système de prestation de services à l'intention de ceux aux prises avec un trouble de santé mentale ou une dépendance. Tous les services doivent être accueillants et doivent faciliter l'accès au service le plus approprié. L'initiative, lancée à Winnipeg, est une collaboration de l'Office régional de la santé de Winnipeg, la Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances et Santé Manitoba. Sa mise en œuvre dans les onze régions de la santé est présentement en cours. La réalisation complète de ce projet ambitieux de modification du système dans toutes les régions à l'échelle de la province prendra sans doute des années. Cependant, les services offerts aux personnes atteintes de troubles concomitants se sont déjà améliorés considérablement. Vous pouvez obtenir plus de renseignements sur cette initiative à l'adresse Internet suivante : <[www.afm.mb.ca/codi.html](http://www.afm.mb.ca/codi.html)> (en anglais seulement).

Vous pouvez obtenir des renseignements généraux sur les services offerts dans votre région pour le traitement de troubles de santé mentale et de dépendances, en appelant :

- l'office régional de la santé de votre région;
- le bureau régional de la **Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances** :
  - Winnipeg : 1 866 638-2561
  - Région de l'Ouest : 1 866 767-3838
  - Région du Nord : 1 866 291-7774
  - Service de bibliothèque provincial : 1 866 638-2568

Des guides de services régionaux sont offerts en ligne aux adresses suivantes (en anglais seulement) :

[www.mherc.mb.ca/printables.html](http://www.mherc.mb.ca/printables.html) ou [www.cmhamanitoba.mb.ca/go.aspx?tabid=4](http://www.cmhamanitoba.mb.ca/go.aspx?tabid=4) .